



Assemblée générale

Distr. limitée
23 juillet 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 45 a) de l'ordre du jour

Le sport au service de la paix et du développement : le sport au service de la paix et du développement

**Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche,
Biélorus, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Chypre, Égypte, Équateur,
Espagne, Fédération de Russie, Grèce, Grenade, Hongrie, Islande,
Italie, Lituanie, Malte, Maroc, Mexique, Moldova, Monaco,
Norvège, Pays-Bas, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines,
Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Togo,
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Uruguay et Zambie : projet de résolution**

Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Bénin, Bolivie, Burundi,
Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Ex-République yougoslave
de Macédoine, Fidji, Guatemala, Guinée, Haïti, Indonésie, Iraq, Israël, Japon,
Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Maldives, Philippines, Portugal, Qatar,
République démocratique du Congo, République tchèque, Sierra Leone,
Swaziland, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine et Viet Nam.**

